

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 001-3528/18/BM**

#### **■ Maitrise d'ouvrage avec la ville d'Aix-en-Provence pour la réalisation de travaux dans le cadre du BHNS l'Aixpress - Rectificatif de la délibération n° TRA 004-2908/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 MET 18/6756/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Lors du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017, il a été adopté une délibération TRA 004-2908/17/BM approuvant la convention de maitrise d'ouvrage avec la ville d'Aix-en-Provence pour la réalisation de travaux dans le cadre du BHNS l'Aixpress.

La présente délibération vise à corriger une incohérence entre le texte de la délibération TRA 004-2908/17/BM et la convention qui a été annexée : celle-ci se rapportait à la délibération TRA 005-2909/17/BM approuvant une convention avec la Ville d'Aix-en-Provence et la Société publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires" relative à l'occupation temporaire du domaine privé de la ville d'Aix-en-Provence pour l'installation des bases vie des entreprises intervenant sur le projet de réalisation de la ligne de BHNS d'Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2010\_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence- Organisation de l'aménagement du BHNS ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017
- La délibération du Conseil municipal d'Aix-en-Provence n°DL.2018-43 en date du 1<sup>er</sup> février 2018 relative à la convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage entre la ville d'Aix- en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence – Projet de Bus à Haut Niveau de Service du Pays d'Aix – Ligne B
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mars 2017.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

**Délibère**

**Article 1 :**

Les termes de la délibération n° TRA 004-2908/17/BM restent inchangés.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de travaux associés à l'opération de BHNS sur la commune d'Aix-en-Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018**

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 2172 et 2317.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS